Ecrit par Echo du Mardi le 14 août 2024

FONT DE LUNA

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 14 août 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pernes-les-Fontaines du 13 août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : FONT DE LUNA

Siège social : 10, Avenue Font de Luna, 84210 PERNES LES FONTAINES

Objet social : – l'acquisition en pleine propriété ou en démembrement de propriété, de tous immeubles, terrains, biens et droits immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal ou industriel, la mise en valeur des terrains pour l'édification de toutes constructions ; notamment l'acquisition du bien – lot numéro 1 au rez-de-chaussée situé dans un ensemble immobilier, sis 406, Avenue du Bariot à Pernes-les-Fontaines (84210) ; -l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; – éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 14 août 2024

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Romain BRUN, demeurant 10, Avenue Font de Luna, 84210 PERNES LES FONTAINES et Madame Charlène GERST**,** demeurant 10, Avenue Font de Luna, 84210 PERNES LES FONTAINES,

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas excepté pour les associés,
- agrément obtenu à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Avignon.

Pour avis

La Gérance

3955732

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !